

**MAIRIE DE ROCHEGUDE  
30430 ROCHEGUDE**

---

**ARRÊTÉ n°5-2020  
de mise en congé maternité  
concernant Vanessa COLONNA**

---

**Madame Le Maire de la commune de ROCHEGUDE,**

*Monsieur le Maire,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de la Sécurité Sociale,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet,*

*Vu le certificat médical fixant la date présumée de l'accouchement au 15 août 2019*

*Considérant que Vanessa Colonna a demandé avec l'avis favorable du professionnel de santé qui suit la grossesse le report du congé prénatal avec une prolongation de l'activité jusqu'au 24 juillet 2019 inclus,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du 25 juillet 2019, Vanessa Colonna est placée en congé de maternité pour une durée de 16 semaines,

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, Vanessa Colonna percevra l'intégralité de sa rémunération.

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- Notifié à l'intéressée.

**Ampliation adressée au :**

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la Collectivité.

*Sylviane CHANTE-BOIS*

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

*Notifié le :*

*Signature de l'agent :*

